



Commission scolaire English-Montréal

English Montreal School Board

BUREAU DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

6000, avenue Fielding, Montréal (Québec) H3X 1T4 *Tél. : 514 483-7200 * Téléc. : 514 483-7324

NOTE

Le samedi 11 avril 2020

Destinataires : Tout le personnel de la CSEM

Expéditrice : Ann Marie Matheson, directrice générale

Objet : Arrêté numéro 2020-019 (ci-joint) de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 10 avril 2020

Bonjour,

Je me permets de vous adresser cette communication en ce long week-end, car j'ai d'importantes nouvelles à vous transmettre – nouvelles dont vous entendrez certainement parler dans les médias. J'ai donc cru important de vous écrire moi-même, pour vous faire part de ce que j'en sais à ce stade-ci.

La direction générale de la CSEM a été informée que la ministre de la Santé, M^{me} Danielle McCann, a signé un nouvel arrêté ministériel le 10 avril qui, en substance, permet aux employés du réseau de l'éducation d'être déployés pour travailler dans le réseau de la santé, si nécessaire.

Ce nouvel arrêté vise les employés des commissions scolaires et des cégeps et s'applique à toutes les catégories d'emplois dans les commissions scolaires – haute direction (hors cadres), cadres supérieurs, gestionnaires, administrateurs et personnel syndiqué.

Pour votre information, je joins l'arrêté ministériel en français et en anglais.

À la suite de la lecture de l'arrêté, vous aurez probablement des questions. Je tiens à préciser que les informations dont nous disposons pour le moment sont limitées. Toutefois, je me ferai un devoir de vous tenir informés au fur et à mesure que nous en apprendrons davantage.

Voici ce que nous savons à l'heure actuelle :

- La CSEM pourrait être appelée à déployer des membres de son personnel pour prêter main-forte au réseau de la santé, mais aucune demande en ce sens ne nous a encore été adressée. Les commissions scolaires dans les secteurs/régions où le soutien et les besoins en renfort sont les plus criants seront contactées en premier.
- Le déploiement se fera progressivement et une formation sera dispensée. Ce déploiement de personnel du secteur de l'éducation vers le réseau de la santé s'apparente à un « prêt de services ».
- Toute personne redéployée dans le réseau de la santé maintient son lien d'emploi avec la CSEM.
- Les commissions scolaires continueront de verser les salaires à leurs employés en prêt de services pour les heures normales travaillées, en plus de toutes les heures supplémentaires effectuées durant le redéploiement.
- Toutes les primes du réseau de la santé s'appliqueront aux employés du réseau de l'éducation en prêt de services.
- Les employés de la CSEM continueront d'accumuler de l'ancienneté, des jours de vacances ou d'autres avantages au même titre que dans le cadre de leur emploi à la CSEM.
- Pendant la durée du prêt de services, les employés de la CSEM pourront poser leur candidature à des postes vacants à la CSEM (participer au processus de dotation en personnel enseignant, etc.).
- Même si elle devait être appelée en renfort dans le réseau de la santé, la CSEM se doit de maintenir ses propres services essentiels, notamment les services de garde d'urgence, la paie, le paiement des factures, le soutien scolaire et psychosocial aux élèves, etc. Le ministre de l'Éducation a le dernier mot quant à savoir qui occupe un emploi jugé essentiel.
- Le cabinet du ministre a informé les syndicats provinciaux de cet arrêté ministériel. Notre directrice du Service des ressources humaines en a informé tous les présidents des syndicats liés à la CSEM.

À retenir

Il importe de rappeler que la CSEM n'a pas encore été sollicitée. Mais puisque nous sommes la plus grande commission scolaire anglophone de Montréal, il est fort possible que nous soyons appelés à épauler nos collègues du réseau de la santé. Et si c'est le cas, nous nous montrerons à la hauteur de la situation.

Nous avons tous une famille et nous sommes tous inquiets et préoccupés devant la possibilité d'être redéployés dans le réseau de la santé. C'est pourquoi j'ai décidé de vous écrire aujourd'hui, plutôt que d'attendre à la semaine prochaine, pour vous donner le temps de réfléchir à la situation.

Au-delà de notre rôle de fonctionnaires, **nous sommes des leaders communautaires** – tous et chacun d’entre nous – de par les carrières que nous avons choisies! Et à l’instar des générations précédentes, qui ont fait preuve de courage moral et physique face aux défis de leur époque, nous pourrions nous aussi être appelés à nous montrer courageux. Ce pourrait être notre tour.

Je termine avec une citation de Mark Twain : *Avoir du courage, c’est de résister à la peur, maîtriser sa peur, et non pas d’être sans peur.* Je suis du même avis et je trouve ses paroles fort encourageantes. J’espère qu’elles le seront tout autant pour vous.

Nous vous tiendrons informés de l’évolution de la situation. Entre-temps, profitez bien du long week-end!